

SECURISATION DES CATHETERS VEINEUX COURTS AU CHU DE TOULOUSE

N.Rouve, D.Thiveaud, J.Lafont
Pharmacie Bastard (CAMSP), Pôle pharmacie, CHU Toulouse

INTRODUCTION

Le contexte actuel de sécurisation des dispositifs médicaux (DM) a motivé, au CHU de Toulouse, la sécurisation des cathéters courts veineux périphériques. De nombreuses recommandations préconisent la sécurisation des DM dont l'utilisation comporte des risques d'accidents exposants au sang.

- *Circulaire n 94-352 du 4 Mai 1994 :*
« (L'employeur) doit aussi fournir des moyens de protection individuelle et mettre à disposition des travailleurs des matériels adaptés visant à minimiser les risques de contamination »
- *Circulaire DGS/DH n 98/249 du 20 Avril 1998 :*
« Les dispositifs médicaux dits « de sécurité » : Ces dispositifs médicaux (aiguilles à prélèvement, cathéters, conteneurs...) permettent de diminuer le risque de survenue des A.E.S... Ils doivent être choisis parmi ceux dont la sécurité a été démontrée et possèdent (par ordre de préférence) :
 - Une mise en sécurité intégrée
 - Une mise en sécurité **automatique la plus précoce** par rapport au geste
 - Une activation unilatérale, irréversible, avec un indicateur de mise en sécurité
 - Le système doit être compatible avec l'ensemble des matériels déjà existant
 - Une formation pratique sur la manipulation du système doit être donnée aux utilisateurs..... »
- *Décret 2001-1016 du 05 novembre 2001 :*
« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs »
- *Article L 230-2 (Code du Travail):*
« Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux »

En 2009, l'institution a validé les surcoûts liés à la sécurisation des cathéters courts veineux périphériques pour l'ensemble des services du CHU. La pharmacie a donc mis en œuvre cette sécurisation.

METHODE UTILISEE

- Mise en place d'un **groupe de travail pluridisciplinaire** rassemblant la pharmacie, la médecine du travail, des représentants de l'hygiène et le délégué commercial de la société retenue,

- **Passage des cathéters courts veineux non sécurisés, l'INSYTE™, aux sécurisés, l'INSYTE™ AUTOGUARD™ de la société BECTON DICKINSON** (fournisseur en marché sur les cathéters courts au moment de la sécurisation),



INSYTE™ AUTOGUARD™, BD

- **Référencement et mise en stock des cathéters INSYTE™ AUTOGUARD™** par le cellule Achat/Approvisionnement de la pharmacie,

- **Echéancier en priorisant la sécurisation des services des pôles Médecine d'Urgences, Anesthésie-Réanimation, Médical dont le service des maladies infectieuses et d'hépatologie,**

- Formalisation de la **formation et l'accompagnement au transfert assurés par le délégué commercial (enregistrement de la formation par la mise en place d'une feuille de présence signée par chaque personne ayant suivie la formation),**

- Organisation de ce transfert d'un point de vue logistique : **livraison des cathéters sécurisés dans les services dès la formation des utilisateurs, retour à la pharmacie des cathéters non sécurisés pour éviter la coexistence des deux types de cathéters au sein d'un même service, modification des dotations des services en temps réel,....**

- **Information de la COMEDIMS a été largement diffusée par messagerie CHU suivie d'une information des médecins et cadres infirmiers des services au fur et à mesure des transferts.**

RESULTATS

La formation des équipes de soins aux cathéters courts a débuté en Septembre 2009 pour se terminer en Avril 2010. **En huit mois, la totalité des services du CHU utilisent le cathéter court sécurisé.** 1400 médecins et infirmier(e)s ont été formés à l'utilisation de ce nouveau cathéter sécurisé.

DISCUSSION

Nous avons rencontré deux problèmes lors de cette sécurisation.

1) **En pédiatrie :** *refus de la sécurisation lié à l'encombrement du cathéter sécurisé chez les tout-petits.*
→ Décision de **conserver le cathéter non sécurisé en 24G seulement.**

2) **Indications « ponctions jugulaires, d'ascites et pleurales » :** *impossibilité de connexion d'une seringue au cathéter liée au mécanisme de sécurisation de l'INSYTE™ AUTOGUARD™.*
→ Décision de **référencement du cathéter VENFLON™ PRO-SAFETY dont le type de sécurisation rend possible ces ponctions.**



VENFLON™ PRO-SAFETY, BD

CONCLUSION

Aucune autre réclamation de la part des utilisateurs n'a été enregistrée à la pharmacie. **La sécurisation des cathéters veineux courts périphériques s'est donc déroulée avec grand succès au CHU de Toulouse.** Afin que le personnel infirmier soit formé aux gestes avec des dispositifs dits « de sécurité », nous envisageons la formation à leur utilisation dès l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers.